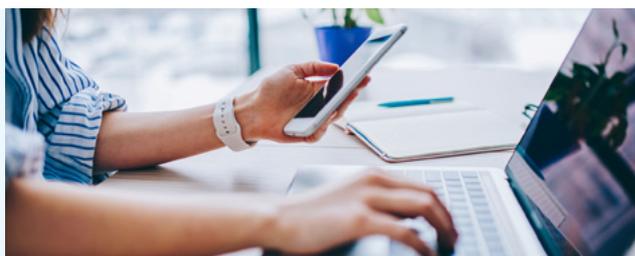




## Services en ligne

### Pour vos démarches : pensez compte ameli !



Utiliser les services de l'Assurance Maladie sans se déplacer, c'est simple, rapide et sécurisé. Votre compte ameli, c'est votre **espace personnel sécurisé** pour accéder quand vous voulez à tous vos services depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.

Facilitez-vous la vie pour :

- déclarer une nouvelle adresse, un changement de nom, une naissance ;
- mettre à jour votre RIB ;
- consulter vos remboursements ;
- télécharger vos attestations de droits et d'indemnités ;
- contacter votre conseiller...

Sur votre compte ameli, vous accédez également à un espace prévention personnalisé.



Prenez un temps pour vous : l'Assurance Maladie vous offre un **examen de prévention en santé personnalisé** dans un centre d'examens de santé **près de chez vous**.

Un moment privilégié pour :

- faire un point sur ma santé ;
- obtenir des conseils personnalisés ;
- bénéficier d'actions de dépistage ;
- connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie.

**Pas encore de compte ameli ?** Créez-le dès maintenant sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Vous pouvez aussi télécharger l'appli ameli dans l'App Store ou Google Play.



### Télécharger son relevé fiscal

Besoin de déclarer aux impôts des indemnités journalières ou une pension d'invalidité ?

Pour gagner du temps, téléchargez le relevé de prestations à déclarer aux services fiscaux depuis votre compte ameli, rubrique « mes démarches ».

Flashez le QR code  
pour accéder à ameli.fr



### Votre Examen de prévention en santé

### Prenez rendez-vous pour faire le point sur votre santé

**Pour vous inscrire**, plusieurs options : par internet, par courrier, mail ou par téléphone.

**Pour en savoir plus et connaître les centres près de chez vous**, rendez-vous sur [www.ameli.fr](https://www.ameli.fr) rubrique « examen de prévention en santé ».